



SESSION
02/06/2025

Envoyé en préfecture le 04/06/2025
Reçu en préfecture le 04/06/2025
Publié le 06 JUIN 2025
ID : 007-210703195-20250602-DELIB2025_062-DE

DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

COMMUNE DE LE TEIL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Exercice : 29 L'An Deux Mille Vingt Cinq, le deux juin dans la salle Caravane Monde,
Présents : 22 à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire
Absents : 7 sur convocation en date du vingt-sept mai et sous la présidence de Monsieur
Votants : 26 Olivier PEVERELLI, Maire.

Pour : 23 Présents (22) : MM. Bayle, Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Chezeau, Curtius,
Abstention : 0 Faure-Pinault, Gaillard, Galiana, Garraud, Gleyze, Griffe, Guillot, Jouve, Laville,
Oppositions : 3 Mazellier, Mazeyrat, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo.

Quorum : 15 Excusés avec pouvoir (4) : M. Dersi (pouvoir à M. Peverelli), Mme Gailland
(pouvoir à Mme Tolfo), Mme Valla (pouvoir à Mme Guillot), M. Vallon (pouvoir à
M. Noël).

Absents (3) : Mme Keskin, Lorenzo, Michelon.

Secrétaire : M. Chezeau

Objet : Mandat spécial et prise en charge des frais de participation du Maire à l'assemblée générale de l'association Expérimentation Territoriale contre le Chômage de Longue Durée. (Bourges, 25-26 juin 2025)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2123-18 et R 2123-22-1et -2 ;

Vu la délibération n°2016-052 du Conseil municipal en date du 20 juin 2016 relative aux déplacements accomplis par les élus dans l'exercice de leurs fonctions et aux modalités de prise en charge ;

Considérant que l'importance que la commune prenne une part active dans le fonctionnement du réseau national des territoires labellisés pour l'expérimentation « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée » ;

Considérant l'organisation à Bourges les 25 et 26 juin 2025 de l'assemblée générale de l'association « Expérimentation Territoriale contre le Chômage de Longue Durée » ;

Le Conseil Municipal,
Après en Avoir Délibéré,

CONFÈRE à la participation de Monsieur le Maire à l'Assemblée Générale de l'association « Expérimentation Territoriale contre le Chômage de Longue Durée », les 25 et 26 juin 2025, à Bourges, le caractère de mandat spécial.

APPROUVE la prise en charge des frais de participation de Monsieur le Maire (frais de déplacement, frais d'hébergement et de restauration) selon les modalités préalablement définies par le Conseil municipal par délibération n°2016-052 du 20 juin 2016.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Olivier PEVERELLI



Le Secrétaire de séance,

Aurélien CHEZEAU